

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS MISSION IN
COTE D'IVOIRE



MINUCI

NATIONS UNIES

MISSION DES NATIONS UNIES EN
CÔTE D'IVOIRE

Comité de Suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis

Communiqué

Le Comité de Suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis s'est réuni, mercredi 19 novembre 2003 et a procédé à un échange de vues sur la situation politique en Côte d'Ivoire après les visites du Président de la Commission Européenne et du Président de la République Togolaise, après les récentes discussions et la Résolution 1514 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ainsi que les diverses négociations à Accra (Ghana) et à Kara (Togo).

Le Comité de Suivi insiste pour que les ministres issus des Forces Nouvelles reprennent immédiatement leur place au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. Celui-ci doit sans tarder étudier les projets des lois voulues par l'Accord de Linas-Marcoussis afin que conformément au vœu du Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Assemblée Nationale statue sur ces textes le plus tôt possible, en vue d'une gestion ordonnée des élections à tenir dans les délais constitutionnels requis.

Quelle que soit la légitimité des points de vue des uns et des autres, le Comité de Suivi insiste auprès de tous les responsables politiques pour que les appels des Chefs d'Etat de la CEDEAO, les déclarations du Président de la Commission Européenne, celles du Conseil de Sécurité - qui doit encore se réunir le lundi 24 novembre sur la situation en Côte d'Ivoire - soient enfin entendus. Rien ne peut remplacer la bonne volonté et la bonne foi des Ivoiriens pour que l'Accord de Marcoussis serve véritablement les intérêts et les espoirs de chacun.

Tous doivent réaliser que de graves menaces continueront de peser sur la Côte d'Ivoire si la partition du territoire se poursuit, si les armes circulent toujours librement, si la misère s'étend et si les discours inflammatoires l'emportent sur les appels à la concorde et au travail de développement.

Le Comité de Suivi interpelle instamment les media et leur demande de faire preuve de retenue afin de contribuer positivement à la restauration de la paix et à la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 20 novembre 2003